



Commune de Broc

DÉMÉNAGEZ CONFORTABLEMENT DEPUIS CHEZ VOUS !

Dès à présent, vous pouvez annoncer votre déménagement, sans devoir vous présenter au guichet de l'administration communale.

Cette solution **eDéménagement** vous permet d'annoncer :

- ⇒ un changement de domicile à l'intérieur de votre commune actuelle
- ⇒ un changement de domicile dans une autre commune de Suisse

Comment procéder ?



1. Scannez le code QR ci-contre ou allez sur le site internet communal <https://www.broc.ch/guichet-virtuel>.
2. Sélectionnez le menu eDéménagement et prenez connaissance de sa description.
3. Connectez-vous au guichet virtuel, créez votre compte au besoin.
4. Complétez le formulaire sur le guichet virtuel.



Toutes les communes suisses ne sont pas encore affiliées à ce service. Toutefois, si vous quittez une commune affiliée à eDéménagement pour vous installer dans une commune non-inscrite, vous pouvez malgré tout enregistrer votre départ en ligne. Le système vous indiquera en cours de procédure les démarches à entreprendre pour enregistrer votre arrivée dans votre nouvelle commune.